RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la communication

Arrêté du 2 4 NOV. 2014

portant nomination des membres du jury du concours interne de technicien(ne) d'art du ministère de la culture et de la communication, organisés au titre de l'année 2014

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'État ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 portant statut particulier du corps des techniciens d'art;

Vu l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des technicien(ne)s d'art ainsi que la composition des jurys ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2014 fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2014 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de technicien(ne)s d'art du ministère de la culture et de la communication,

Arrête:

Article 1er

Monsieur Xavier Philippe GUIOCHON, conservateur en chef du patrimoine, chargé des collections historiques et modernes et chef de la mission de récolement, centre national des arts plastiques, est nommé en qualité de président du jury du concours interne de technicien(ne) d'art, métiers de la présentation des collections, spécialité encadreur-doreur, du ministère de la culture et de la communication organisé au titre de l'année 2014.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Céline BLONDEL-HENQUEZ, cheffe de travaux d'art, spécialité encadreur-doreur, établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles ;
- Monsieur Max DUJARDIN, chef de travaux d'art, spécialité encadreur doreur, responsable de l'atelier encadrement-dorure, établissement public du musée du Louvre ;
- Madame Elisabeth GROSJEAN, technicienne d'art de classe exceptionnelle, spécialité encadreurdoreur, établissement public du musée du Louvre.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Monsieur Max DUJARDIN, chef de travaux d'art, spécialité encadreur doreur, responsable de l'atelier encadrement-dorure, établissement public du musée du Louvre.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de la République française.

Fait le 2 4 NOV. 2014

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

7/m//.

Le sous-directeur des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

C. CASTELL